

LA COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS

Présentation de l'organisme de formation « l'école de la microfinance »

L'Ecole de la Microfinance est un organisme de formation français^[1] qui entend répondre à la demande de bénévoles et de personnel qualifié des associations.

L'Ecole de la Microfinance, basée à Nantes (France), propose des formations en présentiel (sous forme de stage en groupe).

Objectifs :

La formation à la microfinance et a pour objet de favoriser le développement des compétences en permettant de mieux assurer la croissance des associations et leur pérennité dans le temps par :

- des actions d'adaptation et de développement des compétences des bénévoles et des salariés
- des actions de qualification

La formation à pour objectif :

1 d'être en mesure de tenir la comptabilité d'une association depuis les écritures de base jusqu'au états financiers

2 de savoir faire les rapports financiers pour les Assemblées générales

3 de faire le diagnostic comptable et financier des forces et faiblesses de l'association.

Public cible :

L'école de la microfinance s'adresse par priorité aux trésoriers bénévoles des associations qui doivent élaborer les documents comptables de synthèse, bilan, compte de résultat et annexe, négocier avec des financeurs publics ou privés ou présenter le bilan de leur association en Assemblée Générale.

Les formations sont aussi destinées à tous les gestionnaires salariés, aux bénévoles et administrateurs du monde associatif.

Méthodes pédagogiques :

L'école de la microfinance présente la comptabilité des associations en 10 modules complémentaires expliquant de façon claire et synthétique les modalités de tenue des comptes, les spécificités de la comptabilité des associations, la préparation et la présentation des états financiers de synthèse.

Après chaque module, des exercices sont proposés basés sur les besoins réels des associations, si possible les cas des participants eux-mêmes.

L'école de la microfinance n'offre pas seulement une formation à la technique comptable, mais aussi un apprentissage du management de l'association, une capacité à travailler en équipe. Les Associations ont besoin de ce genre de compétences, lesquelles complètent et enrichissent l'acquisition des compétences techniques.

Formations en présentiel (en intra seulement) :

La formation se fait en présentiel dans les locaux du client.

Les supports de cours sont remis aux participants.

Une attestation est délivrée en fin de formation pour chaque module.

Durée :

La formation se déroule sur une durée totale de 4 jours en deux périodes :

- une première période de 3 jours consacrée aux fondamentaux de la comptabilité des associations
- une seconde période de 1 journée, un mois après, conçue comme un retour d'expérience.

Les formations en présentiel se font sur la base de journées de 7h.

Programme détaillé

1 Les obligations comptables des associations

- Les obligations légales
- Les obligations statutaires
- Les obligations pratiques
- Les conséquences en cas de non établissement des comptes.

2 La fonction du trésorier

- Le trésorier a un rôle essentiel pour le fonctionnement de l'association.
- Le profil du trésorier
- Le trésorier doit tenir les comptes de l'association et communiquer

3 La comptabilité des petites associations

- Associations concernées
- Comptabilité de trésorerie en partie simple
- Comptabilité de trésorerie en partie double
- Liste de comptes super simplifiée

4 La méthode comptable

- Le suivi d'un compte, caisse, banque,...
- Les principes comptables
- Le mécanisme de la partie double
- Les instruments de la comptabilité : journal, grand livre, balance.
- Le plan comptable
- Les états de rapprochement
- Les immobilisations

5 Mise en œuvre de la comptabilité

- Le démarrage : la répartition des tâches, l'organisation du classement, la numérotation des documents.
- Les conditions de forme et de tenue de la comptabilité
- Livres comptables et pièces justificatives.
- Les principes comptables
- L'enregistrement des opérations
- L'archivage
- L'exemple de la comptabilité d'une association.

6 L'utilisation d'un logiciel de comptabilité

- Un logiciel permet d'obtenir des informations fiables pour le suivi et le pilotage
- Il permet aussi de renforcer le contrôle et la sécurité au niveau comptable
- Etude d'un logiciel simplifié pour les trésoriers d'associations qui souhaitent tenir une simple comptabilité recettes/dépenses
- Présentation d'un logiciel tenant une comptabilité d'engagements pour une gestion comptable et financière performante de l'association.

7 Les travaux de fin d'exercice

- L'inventaire annuel et les stocks
- Les dotations aux amortissements
- Les provisions pour dépréciation
- Les provisions pour risques
- Les autres opérations de fin d'exercice

8 Les spécificités de la comptabilité des associations

- Les fonds associatifs
- Les dons manuels
- Les cotisations
- La valorisation du bénévolat
- Les subventions la préparation du dossier, l'octroi, la comptabilisation
- Les fonds dédiés
- La comptabilisation des impôts de l'association

9 L'information financière, comptes annuels et budgets

- La présentation du bilan et du compte de résultat simplifiée
- La présentation du bilan et du compte de résultat développée
- La présentation du rapport financier, son contenu.
- Les destinataires de la comptabilité associative Comment en faire une base de débats.

10 Le Contrôle des associations

- Pourquoi mettre en place des procédures de contrôle ?
- Le contrôle des sociétaires
- Les contrôles des commissaires aux comptes.
- Les contrôles des pouvoirs publics.

Lieux et dates :

Ces formations ont lieu à tout moment sur rendez-vous dans les locaux clients.

Contact :

L'Ecole de la Microfinance

Organisme de formation

10 rue Paul Dubois 44000 – NANTES (France)

Téléphone : 02 40 47 06 32

E-mail : contact@ecole-de-la-microfinance.com

SIRET: 538 425 133 00013
